



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.276**

Séance publique du

3 juin 2013

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130603-27556- DE-1-1_0
Date de signature : 05/06/13
Date de réception : mercredi 5 juin 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

OBJET : ÉCOLE D'AVIGNON. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2013.

Le 03/06/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28/05/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dabbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Héliot BRAMI à Mme Odile BONTHOUX, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Jules SUSINI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mlle Odile BARBAT-BLANC

Excusés sans pouvoir :

M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.03

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 03/06/13

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Nomenclature : 8.9 Culture

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ÉCOLE D'AVIGNON. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2013.
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de ses missions de conseil auprès des habitants et des professionnels du Secteur Sauvegardé, l'Atelier du Patrimoine fait régulièrement appel à l'Ecole d'Avignon.

Cet organisme dont l'objet est de définir et de conduire une politique de formation à l'intention des professionnels de la restauration et de la réhabilitation du patrimoine bâti, dispose en effet d'un savoir faire largement reconnu, notamment dans le domaine des techniques de ravalement des façades.

Ces formations peuvent également être proposées aux techniciens et personnels de la Ville appelés à exercer dans le domaine du bâti ancien.

Il est à noter que ces interventions entrent dans le cadre d'une convention Ecole d'Avignon/ Conseil Régional PACA, aux termes de laquelle 75 % du financement est assuré par la Région PACA.

Cet organisme constitué en association de type loi 1901 et dont le Président de Droit est le Président du Conseil Régional, a modifié ses statuts en 1995 afin d'ouvrir aux collectivités bénéficiaires de prestations de service, la possibilité d'intervenir, en tant que membre associé, dans la gestion de l'Ecole.

La Ville d'Aix-en-Provence avait décidé son adhésion par Délibération n° 95-05345 du Conseil Municipal en date du 20 avril 1995. Il convient de se prononcer sur le renouvellement de cette adhésion, étant précisé que la cotisation annuelle est fixée à 3 000 euros (trois mille euros) pour l'année 2013.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **DECIDER** de renouveler l'adhésion de la Ville d'Aix-en-Provence à l'association de l'Ecole d'Avignon ;

- **DIRE** que le montant de la cotisation pour l'année 2013, soit 3 000 euros (*trois mille euros*), sera imputé au chapitre budgétaire 92324-6281-1705 qui présente les disponibilités suffisantes.

2013.276 - ÉCOLE D'AVIGNON. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2013.

Présents et représentés	: 50
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Jean CHORRO,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 05/06/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**